

ARRÊTÉ

Date de Notification	Date d’Affichage 28/10/2022	N° d’arrêté 22-1039	Direction SPORTS
-----------------------------	---------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------

Objet : Délégation de signature à Régis SARAZIN, 1^{er} Vice-Président, pour la convention entre la Ville de Meaux et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux, pour la manifestation Sportissimeaux des 10 et 11 septembre 2022.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.5211-9,

Considérant la nécessité de subdéléguer à, Régis SARAZIN, 1^{er} Vice-Président, la signature d’une convention entre la Ville de Meaux et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux, pour la participation financière de la CAPM à la manifestation Sportissimeaux des 10 et 11 septembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée à Régis SARAZIN, 1^{er} Vice-Président, pour signature d’une convention entre la Ville de Meaux et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux, pour la participation financière de la CAPM à la manifestation Sportissimeaux des 10 et 11 septembre 2022,

ARTICLE 2 - Le montant de la participation est de 26.000 euros et est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président publié et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Meaux.

Fait à Meaux, le
Le Président,



Jean-François COPÉ

